

Journées doctorales « paysage »
Ecole d'Architecture de Lille
9-10 novembre 2010

Yves LUGINBÜHL
Directeur de recherche émérite CNRS,
UMR LADYSS, PARIS

Le développement durable à l'épreuve du paysage

Introduction

Une nouvelle conception des rapports sociaux à la nature est née en 1992 avec le rapport Bruntland : le développement durable a pour ambition de rompre avec les théories du bien-être fondé sur l'augmentation du Produit Intérieur Brut. Elle enfourche un nouveau cheval de bataille : celui de l'articulation entre trois démarches parallèles jusqu'alors séparées. Celle de la continuité des ressources naturelles dans le long terme, celle de la poursuite du développement économique mais également culturel et social et celle de l'équité sociale et intergénérationnelle.

Cette nouvelle approche du développement qui se veut durable pose de nombreuses questions aux sociétés désormais liées par la globalisation, c'est-à-dire par la mondialisation des échanges et de la financiarisation du marché. En quoi le développement durable peut-il engager une nouvelle ère, où les sociétés pourraient profiter des avancées des nouvelles connaissances sur l'évolution des écosystèmes et de la reproduction à long terme de leurs ressources et des technologies, d'une plus juste répartition des richesses et de l'équité par rapport à la productivité des activités sociales ?

L'approche par le paysage peut-elle apporter une nouvelle vision du monde ? Il s'agit d'un pari encore marginal ; peu partagé par l'ensemble des forces politiques et scientifiques. Celles-ci, encore fortement cloisonnées, ne se préoccupent que peu du paysage, concept encore lié à la ségrégation des regards portés sur les territoires. Dans la majorité des sondages et enquêtes relatives à la place des questions d'environnement, le paysage ne vient que loin après les problèmes de pollution, de bruit ou des nuisances sociales les plus médiatisées. Mais peut-être ces concepts marginaux sont-ils les signes d'une nouvelle approche des relations entre les sociétés à la nature. Le pari peut être tenté, bien que les chances de l'approche paysagère soit encore faibles dans les méthodes propres à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie. Les protagonistes de telles visions sont encore peu nombreux, souvent écartelés entre des courants séparés par des intérêts catégoriels ou professionnels. Mais à y bien regarder, de nombreux points communs existent entre ces diverses conceptions ; les milieux professionnels qui consacrent leurs efforts au développement de l'approche paysagère dans une vision prospective des relations sociales à la nature et au développement économique auraient tout intérêt à faire tomber les cloisons qui les séparent et qui ne tiennent qu'à des différences peu importantes par rapport aux enjeux mondiaux.

Il faut alors se replonger dans l'histoire pour engager une réflexion apte à renouveler cette vision encore lointaine des intérêts de la classe politique. Elle permet en effet de replacer la question du paysage dans la politique, c'est-à-dire dans une vision prospective des relations des sociétés à leur cadre de vie.

Quelques définitions préalables.

Les concepts scientifiques ont la vie dure. Même si le paysage a évolué dans sa définition, les anciennes conceptions ont encore leur place. Et particulièrement dans la classe politique qui y voit le plus souvent une approche protectionniste assimilable aux visions bourgeoises du XIX^{ème} siècle prônant la préservation des sites les plus conformes à une esthétique académique soutenue par les salons parisiens. Aussi le paysage s'inscrit-il encore dans un continuum sémantique des relations de l'objet avec le sujet. Il navigue entre le paysage matériel des géographes physiiciens au paysage immatériel de l'histoire de l'art notamment.

Mais désormais, il est envisagé majoritairement comme une construction sociale à double dimension, matérielle et immatérielle, telle que les programmes de recherche du ministère français de l'écologie – « Politiques publiques et paysage, analyse, évaluation, comparaison » et « Paysage et développement durable » - l'ont envisagé. C'est-à-dire proche de la définition du paysage dans la Convention Européenne du Paysage : « *Partie de territoire telle que perçue par les populations et résultant de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le développement durable a également subi une évolution qui l'a ouvert aux enjeux sociaux, économiques et écologiques mondiaux. Au départ, la question du développement était envisagée dans l'enjeu de sa capacité à assurer le partage des bénéfices de la productivité économique dans le long terme. Dès 1974, un chercheur israélien, Yehezkel DROR, spécialiste israélien de sciences politiques, proposait une nouvelle approche du développement dans un article intitulé « Penser à long terme » qui préconisait de réformer les Etats en vue d'une nouvelle manière d'agir et de penser l'avenir :

« Une telle réforme des techniques de gestion de l'Etat implique des transformations au sein du système de la société entière, ce qui entraîne en dernier lieu une mutation dans l'attitude de chaque individu : s'habituer à penser à plus long terme, s'accommoder de l'incertitude, manier des données de plus en plus complexes, rechercher des alternatives, non plus de routine, mais qui apportent une réelle innovation, tout ceci sera essentiel pour le citoyen de l'avenir. Le développement de ces aptitudes ne facilitera pas la tâche du gouvernement mais il deviendra une des composantes de la qualité de la vie, si on la prend dans son sens le plus large »¹

En 1992, le rapport Bruntland a posé les bases du développement durable, traduction décalée de « sustainable development » signifiant davantage un développement « soutenable » par les sociétés. Et non uniquement un développement susceptible de durer dans le temps. Le développement durable suppose une approche s'appuyant sur trois piliers : un développement économique, le renouvellement ou la préservation des ressources naturelles, un développement social et culturel, et une transmission intergénérationnelle de l'ensemble des ressources et des savoirs relatifs à la nature. Le développement durable rompait ainsi avec la notion de PIB, envisagée dans le cadre de la croissance et de l'augmentation de la richesse moyenne des sociétés. Cette rupture se comprenait comme la tentative de mettre en œuvre une vision plus articulée entre les questions économiques, écologiques et sociales du développement, à la suite du constat qu'une catastrophe écologique pouvait contribuer à

¹Yehezkel DROR, Penser à long terme, in R2000, n° 25, 1974, page 19.

l'augmentation du PIB ; il s'agissait en effet de l'exemple contradictoire du naufrage du pétrolier Exxon Valdez sur les côtes de l'Alaska qui avait entraîné un essor des activités de dépollution contribuant à l'augmentation du PIB de la région. Il était ainsi devenu impossible de fonder l'essor du bien-être sur l'élévation du PIB d'une région ou d'un Etat.

Si le paysage est à la fois le produit des perceptions humaines et des interactions entre des facteurs naturels et/ou humains comme le propose la Convention Européenne du Paysage, il est ainsi pertinent de s'interroger sur l'apport du concept de paysage au développement durable.

1°) En quoi le paysage peut-il éclairer le développement durable ?

a) *Les valeurs portées par le paysage.*

Le paysage renvoie effectivement à des valeurs que lui attribuent les individus. Celles-ci ont pu être identifiées lors d'une enquête réalisée par entretiens non directifs à la demande du ministère de l'environnement en 1998 auprès de 250 personnes en France et dont les résultats ne sont pas encore obsolètes. D'autres enquêtes réalisées depuis ne font que confirmer les résultats obtenus².

Cette enquête a consisté à identifier les substantifs et qualificatifs utilisés dans le langage des réponses aux questions posées. Ces substantifs et qualificatifs se répartissent en deux groupes, ceux qui voient le paysage sous un jour positif et ceux qui le voient sous un jour négatif, selon les ensembles suivants :

- substantifs et qualificatifs positifs issus de 250 entretiens :
 - beauté, splendeur, sérénité, harmonie, calme, tranquillité, bien-être, liberté, amour, joie de vivre, rêve, plaisir, pureté, propreté, parfum,
 - beau, pur, calme, paisible, splendide, bon, agréable, chatoyant, superbe, grand, magnifique, impressionnant, fantastique, gigantesque...
- substantifs et qualificatifs négatifs issus de 250 entretiens :
 - poubelle, pollution, pauvreté, surpeuplement, misère, saleté, fumée, guerre, haine, stress, ennui, froideur, trucage,...
 - dangereux, pollué, détruit, mort, malade, vieux, bruyant, fade, sent mauvais, triste, déboisé, enfermé, étouffé, noir, gris, sombre...

b) *L'ambiguïté du paysage*

Une première interprétation permet de révéler une dimension utopique et prospective du paysage ; en effet, dans une première vision immédiate des individus, le paysage est toujours beau, ce qui lui confère son caractère utopique. Par ailleurs il renvoie toujours à une pensée de quelque chose de meilleur que l'on attend, signifiant ainsi sa dimension prospective, ouvrant la voie à la notion de projet.

² LUGINBÜHL Yves, SIGG Katia et TOUTAIN Xavier, 1998, Sensibilités Paysagères, modèles paysagers, rapport pour le ministère de l'Environnement, CNRS LADYSS et SEGESA, 118 pages.

Mais en même temps la réalité rattrape l'utopie et les individus, après réflexion constatent et regrettent que le paysage peut aussi être laid, que le beau paysage est toujours celui du passé et qu'en même temps, le processus d'évolution du paysage est la dégradation

c) *Deux valeurs essentielles...*

L'ensemble de ces termes qui qualifient un paysage sous ses aspects positifs ou négatifs peuvent en fait rassemblés autour de deux valeurs essentielles : la liberté et l'harmonie. Mais elles peuvent être déclinées selon diverses significations :

- La liberté peut en effet être celle :
 - de façonner le paysage selon ses besoins et désirs
 - ou d'accéder et de pouvoir jouir des bienfaits de la nature
- Quant à l'harmonie elle se réfère à trois dimensions :
 - L'harmonie esthétique
 - L'harmonie écologique (c'est-à-dire des hommes avec la nature)
 - L'harmonie sociale (c'est-à-dire des hommes entre eux)

...qui impliquent a contrario des contre-valeurs

Ces contre-valeurs sont en effet l'envers de la liberté et de l'harmonie, c'est-à-dire la contrainte et la dysharmonie :

- La contrainte sociale, c'est-à-dire l'absence de liberté se réfère aux termes guerre, haine, trucage,... mais également à l'absence de confiance dans le monde politique, qu'une enquête européenne confirme :
 - la confiance dans les élus politiques est en effet de 1,60% à 5,60% des sondés de 21 pays et de 2 régions espagnoles
 - la confiance dans les partis politiques est de 1,71% à 5,66% de la même population
- La dysharmonie, c'est-à-dire l'absence d'harmonie perçue se décline également selon trois dimensions :
 - la dysharmonie esthétique (qui n'est pas uniquement visuelle, mais également polysensorielle ; les termes utilisés renvoient en effet aux sens : « sent mauvais, bruyant, fade, triste, froideur, ... »)
 - la dysharmonie écologique (un lac pollué ne peut être beau ; les termes utilisés sont en effet significatifs de questions d'environnement : « poubelle, pollution, dangereux, bruyant, sent mauvais, ... »)
 - la dysharmonie sociale est associée aux termes « misère, pauvreté, surpeuplement, guerre, haine, malade, ... »

Liberté et contrainte sociale, harmonie et dysharmonie révèlent ainsi les trois dimensions des représentations sociales des paysages : esthétique, sociale et écologique, ce qui confirme la place du paysage comme concept transversal ou « diagonal » selon les termes de Georges BERTRAND³. Les individus ou les groupes sociaux se distinguent cependant dans cet

³ BERTRAND Georges, 1968 - "Le paysage entre la nature et la société".- *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49 (2), p. 239-258.

ensemble de significations en attribuant plus ou moins d'importance à l'une ou l'autre d'entre elles. Par exemple, la liberté de façonner la nature selon ses propres désirs ou besoins est nette chez les agriculteurs alors que l'harmonie esthétique est plus importante chez les cadres supérieurs et que la liberté de jouir de la nature est en premier rang dans les classes d'âge jeune⁴.

Cette triple signification se retrouve dans le sens donné au paysage dans l'histoire et il faut alors examiner comment certaines sociétés ont envisagé leur rapport au paysage à certaines périodes historiques⁵.

2°) La leçon de l'histoire.

a) *Projet / dégradation*

Le couple projet / dégradation est en effet manifeste dans de nombreux exemples historiques, comme en Toscane au XIV^{ème} siècle, en Lombardie au XIV^{ème} siècle, aux Pays-Bas au XV^{ème} siècle, en Vénétie au XVI^{ème} siècle, en Angleterre ou en France au XVIII^{ème} siècle, cette opposition entre l'idée d'un projet et le constat d'une dégradation de la situation d'un pays ou d'une région révélant l'intention politique d'engager une action susceptible de répondre aux enjeux sociaux et économiques de cette situation dégradée. Le point de repère se situe à la Renaissance, au moment où les termes équivalents au mot paysage apparaît dans les langues d'Europe occidentale, mais qui marque la fin de graves crises sociales et le début d'une nouvelle phase de prospérité. Cependant la grande tendance politique et économique est celle de la montée du libéralisme qui s'imposera en particulier en France à la fin du XVIII^{ème} siècle.

b) *La fin du Moyen Âge*

La fin du Moyen-Âge est en effet marquée par le début d'une grave crise sociale qui touche la majeure partie des sociétés d'Europe occidentale :

- Tout d'abord le début d'une péjoration climatique avec des étés pluvieux et froids qui ont pour conséquence une succession de mauvaises récoltes et en particulier de céréales
- L'arrivée de la peste en 1348 à Marseille et à Pise notamment dont les populations sont gravement atteintes
- Le début de la Guerre de Cent Ans
- Et surtout un système économique à bout de souffle :

Ce système est en effet fondé sur la production de céréales panifiables et l'absence d'élevage indépendant, la vaine et la vive pâture qui permettent à tout paysan possédant des animaux de les envoyer dans les champs après la récolte, ceux-ci étant ainsi ouverts, la règle étant l'interdiction de la clôture ; il existait cependant de

⁴ LUGINBÜHL Yves, 2008, Las representaciones del paisaje y sus evoluciones, in Paisaje y territorio, dir. J. Maderuelo, CDAN Editores, Huesca, pages 143-180.

⁵ LUGINBÜHL Yves, 2001, Paysage modèle et modèles de paysages, in L'environnement, question sociale, Editions Odile Jacob, pp 49-56.

nombreuses exceptions à cette règle mais quand un paysan avait obtenu de clore son champ par une haie ou un muret, c'était uniquement pour empêcher les animaux d'y entrer ; les troupeaux erraient à la recherche d'herbages naturels souvent sous la conduite d'un berger ; cette pratique permet de comprendre l'importance de la transhumance qui était un moyen pour les éleveurs d'accéder aux alpages ou estives d'été où l'herbe naturelle abondait. Cette transhumance se pratiquait en France bien évidemment mais surtout en Espagne et en Italie sur des distances considérables, de l'Andalousie aux sierras centrales avec des cañadas (chemins de transhumance et ponts moutonniers) très larges ou des Pouilles aux Abruzzes.

Par ailleurs, la propriété individuelle du sol n'existait pas sauf pour les seigneurs et le clergé et la paysannerie cultivait les parcelles (tenures) sous l'autorité de son propriétaire qui était soit un aristocrate soit une abbaye ou un évêque. C'est aussi ce qui explique l'importance des terres collectives auxquelles la paysannerie était fortement attachée et notamment les alpages, les marais ou les fonds humides des vallées.

Enfin ce système se caractérisait par une alimentation essentiellement glucidique à base de céréales panifiables, de soupes et de bouillies avec une déficience importante de protéines⁶, c'est-à-dire à cette époque de viande, ce qui permet de comprendre les innombrables conflits et procès sur la chasse, les terres d'herbages ou les terres collectives, que les seigneurs souhaitaient s'approprier pour en faire des terres de chasse.

Ce système était arrivé au XIV^{ème} siècle à un stade critique après une phase de très forte croissance démographique qui impliquait de nouveaux défrichements défavorables à l'élevage. Les populations qui n'avaient que peu accès à la viande auparavant se virent encore davantage privées de protéines.

c) Phase de crises sociales : XIV^{ème} siècle

La crise se déclenche ainsi vers la moitié du XIV^{ème} siècle et atteint des populations affaiblies par la diminution de la production animale et des conditions climatiques défavorables. La peste cause une saignée radicale dans les populations européennes. La plupart des grandes villes françaises perdent 50% de leur population, 1200 villages au moins disparaissent du territoire anglais. Il faudra un siècle environ pour que les conditions reviennent favorables à une nouvelle phase de prospérité, qui marque de nouveaux défrichements et colonisations de terres.⁷

C'est dans ce contexte que les Pays-Bas s'engagent dans l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire qui s'accompagne de l'apparition du terme « lanstcap », c'est-à-dire l'équivalent du mot « paysage ».

1) Le projet des Pays-Bas

⁶ Les protéines se trouvaient cependant dans quelques légumes : lentilles, pois, fèves, vesces ; les lipides étaient représentés surtout par le lard, les huiles d'olive, de noix, de chanvre.

⁷ TURNER Sam, 2007, Ancient Country : the historic character of rural Devon, Devon archeological society occasional paper, n° 20, Exeter, 188 pages.

Les Pays-Bas sont un pays phare de la Renaissance. Pourtant divisé par son appartenance à des pays ou principautés extérieures, l'Espagne, la Bourgogne, la Hollande est un pays puissant, grâce à sa flotte commerciale et militaire et sa capacité à drainer les richesses de contrées lointaines vers ses ports ; mais c'est aussi un pays exigu marqué par les marais maritimes qui occupent l'intérieur du territoire, comme le Zuyder See. C'est cependant ces marais qui vont fournir aux Pays-Bas l'occasion d'engager un projet d'aménagement territorial qui le conforte dans son statut de puissance économique et militaire. Le processus avait déjà commencé, mais il se renforce avec la maîtrise de la technique hydraulique : la colonisation des polders devient systématique et de grande ampleur.

La colonisation des marais demande une technique que les ingénieurs hollandais ont mise au point progressivement et améliorée grâce à la force éolienne et les moulins qui permettent de pomper l'eau des canaux pour les déverser dans la mer du nord. Les canaux drainent les eaux salées ou apportent de l'eau douce nécessaire pour rendre le sol cultivable mais dans un premier temps, il est impossible de cultiver et ce sont les herbages qui croissent, permettant de mettre en place un système d'élevage intense. Ce projet demande beaucoup de main d'œuvre qui est assurée par une politique d'immigration volontaire de pays proches ou lointains, comme l'Italie. Les banquiers des grandes villes investissent dans le projet. Les canaux permettent en outre de transporter les paysans et les bêtes comme le montrent les toiles des maîtres de la peinture paysagiste hollandais. Un réseau de transports privés mais soutenus par des aides publiques est mis en place et contribue à l'animation des polders devenus un territoire de production de bovins, c'est-à-dire de viande, de lait, de beurre et de fromages. La Hollande devient le premier pays européen producteur de denrées protéiques susceptibles de contribuer à une alimentation plus riche, comme le conseillaient les diététiciens de l'époque. Une grande toile d'un peintre anonyme du XV^{ème} siècle exposée dans l'hôtel de ville de Henkhuizen montre le paysage des polders et des canaux, avec au fond la ville, les scènes de fenaison et les troupeaux de vaches. Paysage fortement animé par une activité intense, et révélant le projet de mise en œuvre d'une politique délibérément orientée vers l'élevage intensif tel que les agronomes le recommandaient. De nombreuses toiles de paysage hollandais montrent les vaches sur les barques ou dans les prairies naturelles. La figure du bovin devient un emblème national à tel point que sur les sceaux fermant les documents officiels, une effigie d'une vache était imprimée dans la cire.

2) Projet de Lantscap

Ce projet d'aménagement du territoire hollandais peut être considéré comme un projet de paysage, le mot « lantscap »⁸ apparaissant en 1462 dans trois textes. Ce mot est la traduction du latin *clima*, signifiant petite contrée, issu du grec *κλίμα*, inclinaison de la voûte du ciel, ou terrain incliné ; il est proche du terme allemand *Landschaft* (1480) qui associe dans sa sémantique le mot *Land*, le pays à *Schaft*, c'est-à-dire la communauté mais également la gouvernance territoriale régie par le droit coutumier. Ce mot *lantscap* a d'emblée trois significations :

- le pays que l'on voit d'un seul coup d'œil
- un pays exotique
- le pays gras (« **vette lantscap** »), c'est-à-dire le pays d'abondance

⁸ Lantscap ou landschap devenu aujourd'hui landchap.

Le Lantscap correspond donc à un projet territorial, projet politique, économique, social et d'ingénierie écologique et hydraulique qui assure la durabilité du pays et sa prospérité économique. Mais le partage des richesses est loin d'être équitable ; la Hollande n'est pas encore un pays démocratique et les paysans sont soumis à des prélèvements fiscaux qui les pousse souvent dans la misère.

3) *Le cas de l'Angleterre*

La situation est différente : le pays est divisé en Counties sous la domination des Lords ; à partir du XIII^{ème} siècle, les Lords procèdent aux premières enclosures privées qui correspondent à la privatisation des « commons », c'est-à-dire les terres collectives ; privatisation autoritaire avec parfois des déplacements des villages paysans pour organiser le paysage en perspectives conformes à leur vision esthétique. L'objectif est la production animale spéculative de bovins et d'ovins pour la viande, le lait et la laine. Ce processus touche l'est et l'ouest du pays sauf les Midlands encore très pauvres⁹.

C'est au XVIII^{ème} siècle que le processus s'accélère et se systématise, contribuant à faire de l'Angleterre, devenue la Grande-Bretagne, le pays le plus puissant d'Europe. Les enclosures acts privés des Lords deviennent les « Parliamentary enclosures acts » institués vers 1750 et entraînant le pays dans la privatisation systématique de la terre, au profit des plus riches, des aristocrates et de quelques grands bourgeois, mais pas de la paysannerie qui subit un exode puissant vers les villes pour être embauchée dans les grandes industries naissantes : sidérurgie, mines de charbon, usines textiles alimentées par la laine de la campagne ou le coton importé du Commonwealth ; l'invention de la machine à vapeur permet d'actionner les machines des grandes usines de l'industrie en plein essor. La production animale de bovins et de moutons est accélérée par la révolution fourragère, qui permet pour la première fois la culture de l'herbe (ray-grass, fétuque, sainfoin, trèfle, luzerne).

L'Angleterre devient la première puissance économique d'Europe, lui permettant d'assurer sa maîtrise de la mer grâce à une flotte militaire développée qui réalisera le blocus de l'Empire français et une flotte commerciale construite avec le bois des grands chênes des enclosures que chante le poète Pope comme l'emblème de la nation. Ainsi s'instaure le paysage anglais des prairies verdoyantes entourées de haies de chênes, conformes au modèle paysager pastoral que les créateurs de jardin exploitent dans les grands jardins de l'aristocratie. Les villes industrielles deviennent des paysages considérés comme sublimes, symbolisant la victoire de l'homme sur la nature grâce notamment à la machine à vapeur. Mais dans ce projet qui peut être considéré comme un projet de paysage, la hiérarchie sociale est conservée.

3°) Durable le paysage ?

Ces exemples historiques rappellent que ces projets d'aménagement du territoire qui contribuent à l'avènement de paysages ancrés dans l'identité des pays concernés sont d'abord des projets politiques. Sont-ils conformes au développement durable ? La question ne se pose pas pour des projets d'une époque reculée, lointaine des préoccupations écologiques et de l'équité sociale. Aujourd'hui, les exemples de projets territoriaux engagés un peu partout en

⁹ HOSKINS, W.G., 1955, *The making of the English landscape*, Hodder and Stoughton, Londres.

Europe montrent que le développement durable n'est pas encore passé dans les pratiques sociales des acteurs locaux ou régionaux. Les représentations sociales des acteurs ne sont pas sous-tendus par des visions écologiques ou esthétiques mais davantage par des conceptions protectionnistes du paysage. Les travaux d'Emmanuel GUISEPELLI réalisés en France, en Suisse et en Italie le révèlent fort bien¹⁰. Les projets territoriaux actuels ne mettent pas en œuvre une interaction entre l'économique, le social et l'écologique, c'est-à-dire la complexité des processus sociaux et biophysiques, complexité qui exige d'échapper à « *l'alternative entre la pensée réductrice qui ne voit que les éléments et la pensée globaliste qui ne voit que le tout* » (E. Morin 2005).¹¹

Les enseignements des exemples de l'histoire révèlent cependant un oubli dans les piliers du développement durable : celui de la dimension politique, c'est-à-dire d'une vision prospective contribuant à projeter dans l'avenir un paysage conforme à la pensée sociale et articulant le politique avec l'économique, le social et l'écologique. Le développement durable est davantage conduit par une vision du développement teinté d'écologique et d'équité sociale.

La Convention Européenne du Paysage a été élaborée dans les principes fondateurs du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme et la démocratie. Elle s'appuie notamment sur le partage des engagements entre les acteurs et sur la participation des citoyens à la décision politique, sur l'échange d'informations, la coopération transfrontalière, etc., qui mettent le citoyen au centre de la connaissance des paysages, des politiques de gestion, de protection et d'aménagement des paysages.

a) La nécessaire évolution de la démocratie.

La démocratie n'est pas un système politique fixé pour l'éternité ; elle évolue avec les changements sociaux et politiques. En France la démocratie a vu l'extension des votes à l'ensemble des citoyens hommes bien avant celle des votes aux femmes. La démocratie exige à la fois une vigilance et un ajustement aux nouvelles formes d'organisation sociale ; la démocratie électorale n'assume pas la pensée de la généralité, mais assure celle de la majorité élue, et en particulier des partis majoritaires. Ce qui permet de comprendre la recherche constante de modes susceptibles de dépasser la restriction due au système électoral et l'instauration de dispositifs de contrôle de l'exercice du pouvoir, comme l'émergence de la participation citoyenne à la décision politique¹², comme la Convention d'Arhus l'a institué pour les questions d'environnement.

b) Et le projet de paysage ?

Dans ce contexte, le projet de paysage tel qu'il pourrait être envisagé assure les trois dimensions de la pensée sociale du paysage : esthétique, écologique et sociale, qui comprend d'ailleurs l'économie. Aussi le projet de paysage pourrait-il permettre d'accomplir la réalisation des trois piliers du développement durable. Mais l'histoire de l'enseignement du

¹⁰ GUISEPELLI Emmanuel, 2010, rapport de recherche du programme « Paysage et développement durable », ministère de l'écologie, du développement durable, du logement et des transports.

¹¹ MORIN Edgar, 2005, Introduction à la pensée complexe, Essais, Points, Seuil, Paris, 160 pages.

¹² ROSANVALLON Pierre, 2008, La légitimité démocratique, Impartialité, Réflexivité, proximité. Seuil Editions, Paris, 350 pages.

paysage a réduit le projet à un exercice d'agencement de formes, notamment dans la réalisation des jardins, des parcs et des « espaces verts ». Mais l'évolution sociale en Europe ne peut qu'inciter à faire évoluer le projet de paysage à condition de ne pas remettre en cause le principe d'élaboration d'un tel projet, c'est-à-dire sans confondre participation et prise de décision, sans que le praticien – paysagiste – abandonne ses capacités à concevoir le projet, mais qui repose non pas sur la seule imagination de ce professionnel, mais qui s'inspire de la connaissance des représentations sociales du paysage des acteurs.

c) *Dans ces conditions, qu'est-ce qu'un projet de paysage ?*

Un paysage n'est jamais fixé définitivement, il évolue constamment ; il est unique, deux paysages même voisins ne pouvant jamais être identiques, ce qui permet d'affirmer que le projet ne peut être reproduit à l'identique d'un paysage à l'autre. Le projet de paysage doit être considéré comme un processus évolutif différent du projet architectural et ce processus évolutif qui procède d'inflexions successives des mesures et des actions se nourrit des connaissances qu'il produit lui-même et des connaissances scientifiques que les acteurs de la science produisent dans leur association aux autres acteurs, monde politique, praticiens, ONG, populations.

d) *Le projet de paysage doit apprendre des expériences locales*

Il existe en Europe de multiples expériences locales qui se présentent sous des formes très diverses, depuis la contestation de projets d'aménagement non négociés et décidés par le monde politique sans consultation aux projets élaborés par les acteurs et la population elle-même. Ces formes diverses ne se réclament pas toujours du paysage mais elles montrent une tendance nette vers l'élaboration collective de projets de paysage¹³ (

Mais le projet de paysage ne doit pas confondre participation et prise de décision qui reste de la responsabilité des politiques. Les tendances d'évolution de ces expériences montrent les limites à ne pas franchir : les risques de l'identitaire et du repli sur le localisme sont fréquents, comme le néo-féodalisme local et régional et la difficulté d'articuler local et global ; la participation soulève le rôle du « médiateur », praticien qui ne peut se substituer aux décideurs politiques, mais dont le rôle ne peut se contenter de la fonction de médiateur. Comme il a été dit auparavant, le paysagiste doit conserver ses capacités à imaginer de nouveaux paysages en s'inspirant des représentations sociales du paysage chez les acteurs.

d) *Les risques du projet participatif*

Tout projet participatif est confronté cependant à des risques, que certaines conceptions facilitent. La confusion entre paysage et l'approche écologique est fréquente, aboutissant souvent au développement de l'ingénierie écologique et à des mises en scène de la nature ; l'écologie se focalise ainsi sur le naturel et oublie les activités sociales. L'approche écologique souffre de sa difficulté de développer une prospective qui dépasse la préservation des milieux naturels ou des espèces ; elle a des difficultés à aller plus loin que les trames vertes et la préservation de la biodiversité et d'élaborer une vision d'avenir en termes de projet.

¹³ VAROTTO Mauro, 2000, In difesa dei luoghi dell'abitare : il fenomeno dei comitati spontanei in Veneto, Quaderno 3 Osservatorio Veneto, Verona.

VAROTTO Mauro, VISENTIN Ludovico Fabrizio, 2008, Comitati locali e criticità ambientali in Veneto. L'evoluzione del fenomeno negli ultimi 10 anni, A.R.S. n°116 gennaio/marzo 2008.

Dans les démarches participatives, il est aussi difficile de penser l'interaction entre le paysage et la biodiversité ou entre le paysage et les écosystèmes, en raison des cloisonnements disciplinaires et les intérêts catégoriels du monde scientifique ; même si les scientifiques participent à l'élaboration d'un projet de paysage, la tendance vers laquelle penchent les chercheurs va vers la tentative d'imposer les conceptions de leur propre discipline. Malgré les injonctions à développer l'interdisciplinarité et les discours qui lui sont favorables, les vieilles habitudes prennent le dessus, surtout quand elles s'assortissent d'enjeux de pouvoir et financiers.

Cette difficulté constitue un enjeu pour l'enseignement dans les formations au paysagisme opérationnel qui négligent trop souvent les démarches interdisciplinaires et donnent la priorité à l'apprentissage du projet, mais encore trop envisagé comme l'assemblage de formes.

e) Enjeux pour l'enseignement

L'une des premières démarches du projet de paysage devrait s'orienter vers l'apprentissage de la complexité et l'articulation des dimensions esthétique, écologique, sociale, économique. Et développer une approche du passage de la connaissance à l'action ; en particulier, il est trop souvent fait peu de cas de la manière dont les sensibilités sociales au paysage ou les représentations sociales des paysages peuvent être interprétées dans l'élaboration d'un projet.

En outre l'apprentissage des principes de l'écologie souffre d'une confusion entre la connaissance des espèces végétales, héritée de l'art des jardins et l'approche systémique et la prospective écologique.

Il faudrait par ailleurs que la science économique évolue et prenne de la distance à la tendance à la monétarisation des aménités, alors que le paysage devrait être envisagé comme un produit de l'économie articulé avec la production de l'emploi, la valeur ajoutée des activités sociales en termes de bien-être social, avec le capital importé ou exporté, etc. Méthode qui a encore des difficultés à se mettre en place.

Conclusions : Le paysage est-il conciliable avec le développement durable ?

Les trois piliers du développement durable, social, écologique et économique pourraient être mis en œuvre dans n'importe quel régime politique, car le slogan de l'équité sociale ne dit pas comment celle-ci peut aboutir à un véritable partage des richesses et des ressources, juste et égalitaire. C'est la dimension politique qui manque au développement durable, en tant que projet d'avenir qui s'ancre dans un territoire. L'une des premières significations du terme paysage intégrait le système de gouvernance territoriale, au même niveau que l'organisation sociale et celle du pays.

Une autre dimension fait défaut au développement durable : la dimension esthétique qui ne doit pas être comprise comme une question de formes, mais comme l'ensemble des perceptions humaines ; en envisageant l'esthétique de cette manière, elle ouvre la voie vers la perception des problèmes écologiques, notamment à travers les autres sens humains, l'odorat pouvant, par exemple renvoyer aux pollutions ou l'ouïe aux nuisances sonores.

La seule approche écologique manque de vision prospective et ne peut se satisfaire des slogans comme les trames vertes ou la biodiversité, car les milieux ne fonctionnent pas selon des corridors, des trames ou des structures linéaires, mais dans leur épaisseur et leur étendue ; les échanges d'espèces ne se font pas selon des couloirs étanches car ils se produisent aussi avec les milieux contigus ; la biodiversité n'est pas non plus celle des espèces remarquables, elle est aussi celles des espèces ordinaires, qui entre dans la composition des paysages « ordinaires », c'est-à-dire des paysages du quotidien.

Si l'injonction du développement durable est envisageable, elle doit être mise en œuvre dans la perspective d'un paysage quotidien durable, car la vie quotidienne est aussi faite de biodiversité « ordinaire ». Le projet de paysage n'aura de sens que dans sa mise en œuvre dans les paysages quotidiens, où vit la grande majorité des populations européennes. C'est une exigence de cette majorité silencieuse qui exige une écoute des acteurs de la décision politique.

Bibliographie

BERTRAND Georges, 1968 - "Le paysage entre la nature et la société".- *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49 (2), p. 239-258.

DROR Yehezkel, 1974, Penser à long terme, in R2000, n° 25, page 19.

GUISEPELLI Emmanuel, 2010, rapport de recherche du programme « Paysage et développement durable », ministère de l'écologie, du développement durable, du logement et des transports.

HOSKINS, W.G., 1955, *The making of the English landscape*, Hodder and Stoughton, Londres.

LUGINBÜHL Yves, 2001, Paysage modèle et modèles de paysages, in *L'environnement, question sociale*, Editions Odile Jacob, pp 49-56.

LUGINBÜHL Yves, 2008, Las representaciones del paisaje y sus evoluciones, in *Paisaje y territorio*, dir. J. Maderuelo, CDAN Editores, Huesca, pages 143-180.

LUGINBÜHL Yves, SIGG Katia et TOUTAIN Xavier, 1998, Sensibilités Paysagères, modèles paysagers, rapport pour le ministère de l'Environnement, CNRS LADYSS et SEGESA, 118 pages.

MORIN Edgar, 2005, *Introduction à la pensée complexe*, Essais, Points, Seuil, Paris, 160 pages.

ROSANVALLON Pierre, 2008, *La légitimité démocratique, Impartialité, Réflexivité, proximité*. Seuil Editions, Paris, 350 pages.

TURNER Sam, 2007, *Ancient Country : the historic character of rural Devon*, Devon archaeological society occasional paper, n° 20, Exeter, 188 pages.

VAROTTO Mauro, 2000, In difesa dei luoghi dell'abitare : il fenomeno dei comitati spontanei in Veneto, Quaderno 3 Osservatorio Veneto, Verona.

VAROTTO Mauro, VISENTIN Ludovico Fabrizio, 2008, Comitati locali e criticità ambientali in Veneto. L'evoluzione del fenomeno negli ultimi 10 anni, A.R.S. n°116 gennaio/marzo 2008.